



Communiqué de presse
De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Liquidation judiciaire d'Akers dans la sidérurgie : Une décision inacceptable

La chambre de commerce du TGI de Thionville a annoncé mercredi 30 mars la liquidation judiciaire de l'entreprise AKERS et de ses établissements de Thionville en Moselle et de Berlaimont dans l'Avesnois.

L'entreprise était placée depuis quelques mois en procédure de redressement judiciaire, lâchée dans le processus d'absorption d'Akers au sein du groupe américain Union Electric.

Cette décision est incompréhensible, inacceptable, sachant que plusieurs repreneurs s'étaient manifestés, notamment les directeurs des 2 sites, y compris avec des engagements d'aide financière par les 2 régions concernées, Nord Pas de Calais et Lorraine.

Les syndicats d'AKERS (CGT, FO), avec leurs homologues FGTB-SETCA / MWB de Liège (3^{ème} site touché), ont ces derniers mois argumenté auprès des pouvoirs publics, et notamment auprès du gouvernement (début janvier et relance début mars), la place stratégique qu'ils occupent dans la sidérurgie française et européenne, étant notamment fournisseurs de cylindres pour laminoirs, avec des outils hauts de gamme et des savoirs faire avérés.

De fait, si cette décision était maintenue, l'arrêt de l'activité d'Akers aurait un effet induit sur toute la filière sidérurgique en Europe.

La CGT a de nouveau, dès cette annonce, interpellé le ministre de l'économie et de l'industrie, lui demandant d'intervenir de suite pour suspendre la décision du tribunal et favoriser la reprise d'activité. En effet, nous avons appris depuis que le procureur de la République refusait pour le moment de faire appel de la décision du TGI. Si cela se confirmait, à l'expiration du délai, alors c'est de la complicité de l'Etat qu'il faudrait parler.

Nous ne pouvons nous résoudre à cet état de fait. Il faut une action coordonnée entre l'Etat et les régions pour faciliter une opération de reprise garantissant la pérennité des 3 sites et de leurs emplois, accompagnée des investissements nécessaires.

Rappelons que les 2 sites de Thionville et Berlaimont se trouvent dans des bassins d'emploi déjà fortement impactés par des fermetures et destructions d'emplois dans la sidérurgie. Citons le cas de Vallourec, qui fait toujours l'actualité avec des fonds publics injectés avec paradoxalement la fermeture de laminoirs et un nouveau plan de suppressions d'emplois.

Nous réclamons au plus vite une table ronde avec les 2 régions en France et celle de la Wallonie, les ministères et les organisations syndicales pour prendre sérieusement en compte les enjeux industriels et trouver une alternative à cette décision de justice.

La CGT appelle les salariés et la population des bassins concernés à rester mobilisés pour pérenniser les activités et l'emploi de ces établissements.

Montreuil, le 4 avril 2016